

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 513.463 , un actif net de D : 502.295 et un bénéfice de D : 3.396, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 32,18% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques :

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 17 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>348 233</u>	<u>126 782</u>
Actions et droits rattachés		325 439	126 782
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 794	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>165 230</u>	<u>27 251</u>
Placements monétaires	5	165 230	27 251
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>8 122</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>513 463</u></u>	<u><u>162 155</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 696	815
Autres créditeurs divers	8	8 472	4 089
TOTAL PASSIF		<u><u>11 168</u></u>	<u><u>4 904</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	503 428	157 729
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(1 133)	(478)
ACTIF NET		<u><u>502 295</u></u>	<u><u>157 251</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>513 463</u></u>	<u><u>162 155</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	3 320	4 466
Dividendes		3 320	4 466
Revenus des placements monétaires	11	1 699	524
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 019	4 990
Charges de gestion des placements	12	(6 606)	(5 298)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(1 587)	(308)
Autres charges	13	(261)	(182)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 848)	(490)
Régularisation du résultat d'exploitation		715	12
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(1 133)	(478)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(715)	(12)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 130	4 611
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(6 049)	722
Frais de négociation de titres		(1 837)	(988)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 396	3 855

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 396	3 855
Résultat d'exploitation	(1 848)	(490)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 130	4 611
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 049)	722
Frais de négociation de titres	(1 837)	(988)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	341 648	(24 300)
Souscriptions		
- Capital	463 337	287 091
- Régularisation des sommes non distribuables	2 811	11 715
- Régularisation des sommes distribuables	644	496
Rachats		
- Capital	(121 107)	(310 494)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 108)	(12 624)
- Régularisation des sommes distribuables	71	(484)
VARIATION DE L'ACTIF NET	345 044	(20 445)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	157 251	177 696
En fin de l'exercice	502 295	157 251
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 361	1 567
En fin de l'exercice	4 314	1 361
VALEUR LIQUIDATIVE	116,433	115,541
TAUX DE RENDEMENT	0,77%	1,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds s et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 348.233 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		324 137	325 439	64,79%
ASSAD	3 000	19 020	18 255	3,63%
ATTIJARI BANK	800	18 327	21 614	4,30%
BH	300	4 490	5 429	1,08%
BNA	4 000	39 620	36 004	7,17%
BIAT	500	41 108	44 306	8,82%
EURO-CYCLES	1 000	31 450	40 903	8,14%
CARTHAGE CEMENT	6 000	12 397	12 288	2,45%
OFFICE PLAST	3 000	8 753	9 219	1,84%
SFBT	2 500	47 460	47 453	9,45%
SOMOCER	9 625	23 966	14 216	2,83%
SAH	2 500	33 197	33 895	6,75%
STAR	154	21 521	18 480	3,68%
UADH	900	5 850	4 437	0,88%
SIMPAR	300	13 000	13 240	2,64%
SOCIETE LANDOR	600	3 978	5 700	1,13%
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 594	22 794	4,54%
Maxula Placement Sicav	220	22 594	22 794	4,54%
TOTAL		346 731	348 233	69,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				67,82%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	138 410	(11 628)	126 782	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	259 861		259 861	
Titres OPCVM	22 594		22 594	
Cessions de l'exercice				
Actions	(74 134)		(74 134)	(6 049)
Titres OPCVM				
Variation des plus ou moins values latentes		13 130	13 130	
Soldes au 31 décembre 2016	346 731	1 502	348 233	(6 049)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 165.230 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	164 103	165 230	32,90%
TOTAL	164 103	165 230	32,90%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			32,18%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2016 un solde nul , contre D : 8.122 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
- Sommes à encaisser sur ventes de titres	-	8 122
Total	-	8 122

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 2.696 contre D : 815 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	1 806	593
Rémunération du dépositaire et distributeur	890	222
Total	<u>2 696</u>	<u>815</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.472 contre D: 4.089 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	43	14
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	-	1 786
Achats de titres à payer	8 316	2 191
Retenues à la source	113	98
Total	<u>8 472</u>	<u>4 089</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	157 729
Nombre de parts	1 361
Nombre de copropriétaires	55

Souscriptions réalisées

Montant	463 337
Nombre de parts émises	3 998
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(121 107)
Nombre de parts rachetées	(1 045)
Nombre de copropriétaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 049)
Régularisation des sommes non distribuables	(257)
Frais de négociation de titres	(1 837)
Résultat incorporé à la V.L	(478)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(1 040)

Capital au 31-12-2016

Montant	503 428
Nombre de parts	4 314
Nombre de copropriétaires	41

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 3.320 contre D : 4.466 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	3 320	4 466
TOTAL	3 320	4 466

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.699, contre D : 524 au 31 décembre 2015 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 6.606 contre D : 5.298 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	3 639	2 520
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 967	2 778
Total	<u>6 606</u>	<u>5 298</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 261, contre D : 182 au 31 décembre 2015, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	1,163	3,666	3,264	3,505	4,071
Charges de gestion des placements	(1,531)	(3,893)	(3,411)	(3,844)	(3,781)
Revenus net des placements	(0,368)	(0,226)	0,147	0,339	0,291
Autres charges	(0,061)	(0,134)	(0,116)	(0,149)	(0,195)
Résultat d'exploitation (1)	(0,428)	(0,360)	0,262	0,487	0,095
Régularisation du résultat d'exploitation	0,166	0,009	0,053	0,020	(0,097)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,263)	(0,351)	(0,209)	0,467	0,002
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,044	3,388	16,845	(4,186)	(13,170)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,402)	0,530	(16,499)	(12,912)	18,041
Frais de négociation de titres	(0,426)	(0,726)	(0,252)	(0,957)	(1,903)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,216	3,193	0,093	(18,056)	2,968
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,787	2,832	(0,169)	(18,543)	3,063
Résultat non distribuable de l'exercice	1,216	3,193	0,093	(18,056)	2,968
Régularisation du résultat non distribuable	(0,060)	(0,699)	0,064	2,182	(5,922)
Sommes non distribuables de l'exercice	1,156	2,493	0,157	(15,874)	(2,954)
Valeur liquidative	116,433	115,541	113,399	113,450	129,793

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,32%	3,40%	3,01%	3,16%	2,88%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,12%	0,10%	0,12%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,23%)	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)	0,00%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.